CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3863-2013

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AUTORISATION D'INVESTISSEMENTS RELATIFS AU PROJET LECTURE À DISTANCE (LAD) PHASES 2 ET 3 D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

HYDRO-QUÉBEC En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

Intervenantes

PIÈCE SÉ-AQLPA-5 - DOCUMENT 2

Preuve du déploiement déjà en cours par Hydro-Québec Distribution des compteurs à radiofréquence dans la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (zone la phase 2)

Pièce déposée par : Stratégies Énergétiques (S.É.) Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 20 mars 2014

gie de l'énergie - Dossier R-3863-2013 forisation d'investissements - Projet Lecture à Distance (LAD) Phases 2 et 3 d'Hydro-Québec Distribut						



Le 11 mars 2014

005763

Michel Fournier

Saint-Jean-sur-Richelieu QC J2W 2Y3



Objet : Installation sans frais d'un compteur de nouvelle génération

Monsieur,

Hydro-Québec doit remplacer tous ses compteurs électromécaniques, dont la technologie est désuète, par des compteurs de nouvelle génération. Le remplacement des compteurs se fait selon les conditions établies en octobre 2012 par la Régie de l'énergie, l'organisme qui réglemente la distribution de l'électricité au Québec. Par ailleurs, les compteurs de nouvelle génération permettront d'améliorer la qualité du service à la clientèle, notamment par la détection plus rapide des pannes.

Dans les prochaines semaines, Hydro-Québec installera des compteurs dans votre secteur. Vous n'avez aucune démarche à faire - le processus est simple, rapide, sans frais.

Vous trouverez ci-joint un feuillet spécialement conçu pour que vous puissiez obtenir des réponses à vos questions avant l'installation. Nous vous invitons aussi à visiter le site Web www.hydroguebec.com/compteurs-nouvelle-generation.

Installation

Le remplacement du compteur s'effectue rapidement et ne requiert qu'une courte interruption de service. Le nouvel appareil sera installé par Hydro-Québec ou par l'entreprise Capgemini Québec, dont les véhicules portent la mention « prestataire mandaté par Hydro-Québec ». Tous les installateurs sont munis d'une pièce d'identité avec leur nom et leur photo. Si vous êtes absent et que votre compteur est inaccessible, l'installateur laissera une affichette indiquant le numéro pour le joindre afin de prendre un rendez-vous.

Option

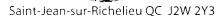
Les compteurs de nouvelle génération, qui sont la norme dans l'industrie, seront installés chez l'ensemble des clients d'ici quelques années. Toutefois, il vous est possible de demander que soit installé un compteur non communicant qui exige une relève manuelle en composant le 1 866 332-6779. Des frais initiaux d'installation de 98 \$ s'appliqueront en plus de frais mensuels de relève de 206 \$ par année. Notez que vous pourrez en tout temps vous prévaloir de cette option. Cependant, les frais initiaux d'installation seront plus élevés si vous faites la demande plus de 30 jours après la date inscrite au haut de la présente lettre.

Nous apprécions votre collaboration et nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Les services à la clientèle

Numéro de compte Numéro de contrat Adresse du lieu de consommation







Au bon soin du : <u>greffe@regie-energie.qc.ca</u>

Objet: À verser aux dossier R 3863-2013 et R3854-2013

À l'intention des régisseures mandatées pour examiner les dossiers R 3863-2013 et R 3854-2013

Bonjour, je viens de recevoir par le courrier, soit le 17 mars 2014, une lettre d' Hydro-Québec daté du 11 mars 2014, m'informant de ce qui suit :

"Dans les prochaines semaines, Hydro Québec installera des compteurs (de nouvelle-generation) dans votre secteur."

Pourtant lors ce que je consulte l'information sur le site de la Régie de l'énergie à propos du déploiements de ces compteurs, concernant les phases 2 et 3, et plus précisément en...

D-2013-196 / R-3863-2013 / 12 décembre 2013.

Je ne vois mentionné aucune part que vous ayez données une telle autorisation. Bien vouloir faire le nécessaire afin que ce distributeur d'électricité :

- 1) ...attendent vos decisions
- 2) ...cesse leurs agissements illégaux relatif à ce dossier
- 3) ...respecte les Québecois(es)
- 4) ...cesse son dictat provincial et ce immédiatement

Merci de votre collaboration et de votre impartialité car nous en avons bien besoin.

Michel Fournier Saint-Jean-sur-Richelieu

p.j. la lettre d'Hydro Québec.

c.c.

- -Madame Martine Ouellet Ministre des Ressources Naturelles : ministre@mrn.gouv.qc.ca
- -Conseillé district # 10 I.Langlois@ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca
- dgnoyan@ville.noyan.qc.ca
- mairie@ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca